

Commission : Discipline
Date : 2 février 2023

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D3	28 01 23	MONTIGNAC ES	6 matches de suspension	Art. 11 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 01 23	50€
D3	29 01 23	VILLEFAGNAN EFC	5 matches de suspension	Art. 1.2 et Art.6 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	30 01 23	50€
D4	29 01 23	SIREUIL JS	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 01 23	37€
D4	29 01 23	PUYMOYEN AS	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 01 23	37€
D4	29 01 23	VOEUIL AS	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 01 23	37€
D4	29 01 23	ARS GIMEUX AS	3 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 01 23	37€
D4	29 01 23	ST CYBARDEAUX FC	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 01 23	37€
U17	28 01 23	ALLIANCE FOOT 3 B	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 01 23	37€

U15	28 01 23	RUELLE OFC	3 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	30 01 23	37€
-----	----------	------------	-------------------------	--------------------------------	--------	----------	-----

èglement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON